



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

## Plan de Prévention du Risque inondation

### Villemur-sur-Tarn

#### Deuxième phase de concertation : Cartographie du zonage réglementaire et Règlement du 30 octobre au 30 décembre 2020

Un dossier comprenant les cartes de zonage réglementaire et le règlement associé a été déposé en mairie à l'occasion de cette phase de concertation.

Vous êtes invités à faire parvenir les informations et remarques que vous jugeriez utiles à la Direction Départementale des Territoires (DDT).

**Toutes les observations parvenues avant le 31 décembre 2020 seront traitées dans cette phase de concertation.**

À cet effet, vous pouvez utiliser ce formulaire et le transmettre directement :

1. par courrier au :  
Service Risques et Gestion de Crise / Unité Prévention des Risques  
Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne  
Cité Administrative (Bâtiment A), Boulevard Armand Duportal  
31074 TOULOUSE CEDEX

2. ou par courrier électronique :  
[ddt-srgc-upr@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-srgc-upr@haute-garonne.gouv.fr)

**NOM, Prénom :**

**Adresse :**

**Parcelle cadastrale (section/n°) :**

**Téléphone :**

**OBSERVATIONS :**

**Pièce(s) jointe(s)** (plan de situation si possible ainsi que toutes pièces graphiques permettant une bonne compréhension des informations et remarques apportées) :